



## Quels élus voulons-nous ?

### Quelques chiffres qui en disent long...

A la veille des élections communales du 25 octobre 2020, il me semble important que les électeurs et les électrices encore indécis(se)s soient informés sur la manière dont les élus sortants ont géré l'argent du contribuable lors des deux dernières législatures. En considérant quelques chiffres tirés des Procès-Verbaux du Conseil Général on peut dresser un bilan qui n'est pas exhaustif mais édifiant. Ce bilan ébranle la confiance que je suis prêt à accorder aux élus sortants. J'utiliserai donc un bulletin blanc pour soutenir les quelques candidats sortants à qui je fais confiance et je donnerai leur chance à tous les nouveaux candidats.

### Il aura fallu 6 ans consécutifs de bénéfices pour que les élus sortants songent enfin à baisser le coefficient fiscal (de 2 points)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Bénéfices CHF</b>	<b>211'025</b>	<b>943'363</b>	<b>373'619</b>	<b>310'173</b>	<b>2'182'576</b>	<b>1'269'424</b>

Voici ce que le Conseil communal écrit dans son rapport du 11 novembre 2019 concernant la modification du taux fiscal.

*«Toutefois, si la politique ambitieuse d'investissements mise en œuvre depuis plusieurs exercices embellira le village pour de nombreuses années à venir (nouveaux collèges, centre du village, hôtel communal), elle ne sera pas sans conséquences financières à long terme. Les amortissements et les intérêts seront en sensible augmentation et notre capacité d'investissement future devrait en être péjorée.»*

Si notre capacité d'investissement a été «brûlée» lors des deux dernières législatures pour des projets qui souvent restent sans incidence sur l'environnement, que restera-t-il alors pour mener la lutte contre le dérèglement climatique ?

### Les élus sortants ont voté des crédits énormes au regard de la taille de notre commune pour des projets soit surdimensionnés soit d'une urgence discutable

Le Conseil communal a entraîné le Conseil général, qui lors des deux dernières législatures ne lui a jamais refusé un crédit, dans «une politique ambitieuse» de dépenses qui, certes auront «embelli le village» mais auraient pu soit être évitées soit notoirement réduites, qu'on en juge ci dessous.

Objet du crédit	Voté le	Montant CHF	Remarque
Collège de Vigner «4 fantastiques»	27.10.16	31'256'000	Cette somme est répartie sur les 13 communes de l'EOREN. 2 à 3 million incombent donc à St-Blaise. Les «quatre fantastiques» auraient pu être trois si on avait conservé le Bâtiment des Rives de l'Herbe. (voir ci-dessous)
Vigner mobilier	27.10.16	1'050'000	Pourquoi St-Blaise doit-elle payer seule le



## SITE PERSONNEL D'INCITATION A LA REFLEXION ET A L'ACTION

### «Chauderons non merci»

			mobilier ? Il est utilisé par l'ensemble de l'EOREN
Vigner garage	27.10.16	2'019'000	Le garage prévoit 43 places. Il est actuellement occupé à moitié. Serait-il surdimensionné ?
Vigner équipement auditorium	27.10.16	2'095'000	Ce montant pourrait sembler plus que confortable...
Vigner équipement scénique	11.06.20	495'000	... eh bien non, il ne suffit pas.
Ecole des Rives de l'Herbe	(10.09.20)	4'600'000	Ce crédit n'est pas voté mais c'est ce que l'on envisage d'investir dans la réaffectation de l'Ecole des Rives de l'Herbe. Le projet de dispensaire médical est peut-être un bon projet, mais correspond-il à un déficit aigu de l'offre médicale ? N'aurait-il pas été plus judicieux et moins cher de conserver l'affection scolaire de ce bâtiment, ce qui aurait permis de réduire le nombre de «fantastiques» à 3.
Réaménagement avenue de la Gare	09.11.17	1'650'000	
Réaménagement centre du village	28.03.19	3'070'000	
do., crédit supplémentaire !	03.10.19	530'000	Si on fait la somme des 3 crédits d'aménagement on arrive au montant vertigineux de 5'250'000 CHF ! Une part des assainissements était sans conteste urgente mais le projet n'est-il pas devenu plus que luxueux, entre autre avec ce pavage à l'esthétique discutable ?
Rénovation de la maison de commune	28.03.19	1'976'000	S'il y a un projet dont l'urgence est discutable c'est bien celui-là d'autant plus qu'aucune amélioration thermique du bâtiment n'est prévue.

Ce tableau non exhaustif engendrel'impression que les élus sortants se sont plus souciés du porte-monnaie de certains entrepreneurs que de celui des contribuables. A ma connaissance, aucun groupe politique n'a jamais sommé avec détermination le Conseil communal d'utiliser l'argent du contribuable avec plus de parcimonie, ni remis en question l'utilité et le dimensionnement des projets proposés par les «frénétiques bâtisseurs» du Conseil communal. Le Conseil général s'est cantonné dans le rôle confortable de «chambre d'enregistrement».

**Enrayons ensemble le réchauffement climatique**



[www.chauderonsnonmerci.ch](http://www.chauderonsnonmerci.ch)



Chauderons non merci



SITE PERSONNEL D'INCITATION A LA REFLEXION ET A L'ACTION  
«Chauderons non merci»

Une saine régulation des dépenses et la recherche continue d'un budget non pas bénéficiaire mais équilibré aurait permis à bon nombre de contribuables appartenant à la classe moyenne et actuellement particulièrement touchés par la crise sanitaire, de disposer annuellement de certaines sinon de milliers de francs supplémentaires plus que bienvenus. De plus, ces projets ont soumis et soumettront encore la population du centre du village à des nuisances continues, ce qui aurait également dû être matière à une réflexion plus approfondie.

### Les élus sortants ne représentent pas l'opinion des électeurs : résultats des 5 derniers référendums

Objet	Hausse coefficient impôts	Fusion E2L à 7 communes	Fusion E2L à 6 communes	Chauderons changement règlement	Chauderons crédit	Crédit réaménagement centre
Vote Conseil général (CG)	20.12.2012	25.06.2015	08.03.2016	21.12.2017	21.12.2017	27.06.2019
Référendum	09.06.2013	29.11.2015	05.06.2016	10.06.2018	10.06.2018	27.06.2019
<b>% oui CG</b>	<b>82,4%</b>	<b>100%</b>	<b>94,3%</b>	<b>93,5 %</b>	<b>93,5 %</b>	<b>88,5 %</b>
<b>% Oui électeurs</b>	<b>35,1%</b>	<b>63,4%</b>	<b>43,1 %</b>	<b>51,1 %</b>	<b>50,3 %</b>	<b>49 %</b>

Lorsque certaines décisions sont devenues suffisamment brûlantes pour qu'elles soient tranchées par un référendum populaire, on a constaté une disparité profonde entre l'avis du Conseil général et celui des électeurs.

Un Conseil général «chambre d'enregistrement», une population qui désavoue ses propres représentants : la démocratie fonctionne-t-elle à St-Blaise ?

Ma réponse est qu'elle fonctionne, mais mal. A cela une raison : l'avis des votants ne représente que partiellement l'avis de la population. En effet il ne faut pas oublier que les taux de participation des scrutins varient entre 35 et 55 %. Donc une bonne partie de la population, majoritaire lors d'élections, ne s'exprime pas. Ce non-vote et ce non-engagement est un choix qui respecte la démocratie puisqu'il est libre. Cependant, pour les élections à venir, il risque de contribuer de facto au renouvellement du mandat des élus sortants et de perpétuer ainsi une politique peu soucieuse de l'environnement et du portemonnaie des contribuables.

**Si un grand nombre de citoyens et citoyennes sortaient de leur mutisme et décidaient de s'engager activement pour la lutte contre le dérèglement climatique, la réaction à l'urgence climatique ne serait pas un vain mot mais la concrétisation d'une politique d'investissement focalisée sur la protection de l'environnement dans le respect d'une justice sociale. C'était le sens de mon essai, avorté, de formation d'un Groupe Verts à St-Blaise. En 2024 peut-être ?**

**Enrayons ensemble le réchauffement climatique**



[www.chauderonsnonmerci.ch](http://www.chauderonsnonmerci.ch)



Chauderons non merci